

# CAMPAGNE DE BOURSE POST BAC

## Quand faire la demande de bourse post bac pour 2020/2021

Le portail est ouvert depuis **le 20 janvier 2021 et jusqu'au 15 mai 2021** : suivez le guide sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

Vous pouvez récupérer **une brochure au service intendance du lycée**.

Cette campagne de bourse ne concerne que **les élèves de terminale Bac pro et de BTS**. (Pour les autres élèves il faudra attendre le début du mois d'avril 2021).

## Comment renouveler sa demande de bourse pour 2020/2021

Si vous n'avez pas reconstitué votre **DSE (dossier social étudiant)** avant le 15 mai 2021, votre dossier sera malgré tout examiné et traité, mais **le paiement de la bourse** pourra être retardé et ne s'effectuera que lorsque votre dossier sera complet. **Cette démarche est à renouveler chaque année**.

## Comment renouveler sa demande de logement pour 2020/2021

Si vous êtes déjà logé dans une résidence **Crous** et que vous souhaitez conserver votre **logement** pour la prochaine année universitaire, vous devez faire une **demande de renouvellement** dans votre espace Cité'U sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://MesServices.etudiant.gouv.fr), selon le calendrier fourni par votre résidence.

Un mail vous invitant à **formuler votre demande de « Renouvellement logement »** vous sera envoyé **début Mars**. Vous avez jusqu'au **15 mai** pour faire votre demande.

**ATTENTION** : Aucune demande hors délai ne pourra être prise en compte.